



## Commune de Pleugriffet

Arrondissement de  
Pontivy

Séance du 08/07/2021

Date de la convocation
01/07/2021

Date d'affichage
01/07/2021

Nombres de membres
Afférents au conseil municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Dont 1 pouvoir.

L'an 2021, le 8 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard LECUYER.

**Présents :** Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROLLAND Jessica, Madame COURMONT Marthe, Monsieur LE BRIS Gérard, Madame ROUVRAY Aurélie, Monsieur GUILLAS Michel, Monsieur NOUET Mickaël, Madame Claire COCHEREL, Madame NICOLAZO Florence.

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Madame VALO Lucie – Pouvoir à Monsieur Mickaël NOUET.

**Excusé(s) :** Monsieur Anthony LANTRAIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie BASELLO.

**Réf :** 2021-07/01

**Objet de la délibération :** APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021.

**Réf :** 2021-07/02

**Objet de la délibération :** RESTAURATION SCOLAIRE : PRIX DU REPAS

Après délibération, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de restauration scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, comme suit :

- Tarif enfant : 3.35 €
- Tarif adulte : 5.00 €.

Par ailleurs, pour ce service, des démarches sont en cours pour le prélèvement direct sur le compte.

**Réf :** 2021-07/03

**Objet de la délibération :** FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ

Le Maire informe les élus que Dr CHATEAUNEUF de RÉGUINY a fait savoir qu'il ne souhaitait plus assurer de permanences à la maison de santé de PLEUGRIFFET.

Il rappelle qu'actuellement, la commune prend à sa charge l'accueil téléphonique avec la prise de RDV (Au Petit Bureau), les frais d'entretien des locaux (ADMR), l'abonnement téléphonique (Orange) et les factures d'EDF et SAUR.

Il explique qu'il convient de réfléchir dorénavant à un autre fonctionnement de la Maison de santé.

Dans le cadre du nouveau zonage « médecins », la commune de PLEUGRIFFET est située aujourd'hui en zones d'accompagnement régional (ZAR).

Les zones ZAR sont éligibles aux aides de l'Etat issues du Pacte Territoire Santé (PTS), aux aides des Collectivités territoriales ainsi qu'à une aide à l'installation complémentaire de l'ARS financée sur le Fonds d'intervention Régional (FIR), à hauteur de 25 000 €.

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées pour le futur : Installation d'un médecin en libéral ou avec un statut de salarié de la collectivité.

Pour se faire, faute de création d'un Centre de santé, la commune pourrait devenir une antenne rattachée à un centre de santé du secteur.

Les caractéristiques de ces antennes sont précisées dans le décret et l'arrêté du 27 février 2018 : rattachement à un centre de santé principal, pas d'autonomie de gestion, des heures d'ouverture ne pouvant excéder 20 heures par semaine, moins de trente minutes de trajet par rapport au centre de santé principal et existence d'un système d'information partagé avec le centre principal...

Le Maire précise qu'il s'est rapproché de plusieurs cabinets spécialisés pour avoir des devis pour la parution d'annonces ou pour une prestation de recherche de médecins.

Dans les semaines à venir, il conviendra d'étudier toutes les possibilités.

**Réf :** 2021-07/04

**Objet de la délibération : ACQUISITION DE MATÉRIELS**

L'adjoint chargé des services techniques fait part au Conseil que la commune a été victime d'un cambriolage la semaine dernière. Du matériel a été volé : une remorque, une pompe à eau, des tuyaux, sac de ciment et la cuve de gasoil a été vidée.

Aussi, il convient de racheter du matériel pour leur remplacement.

Après délibération, le pouvoir est donné au Maire et aux adjoints pour faire le rachat de ces équipements.

**Réf :** 2021-07/05

**Objet de la délibération : TARIFS DES ANIMATIONS A L'ANNÉE**

L'adjointe chargée de ce dossier rappelle aux élus que lors de la séance du 19 novembre 2020, le Conseil Municipal a validé la mise en place avec Profession Sport 56, d'activités le vendredi soir de 18 h à 19 h 30 à partir de septembre 2021.

Elle explique aux élus qu'il conviendra d'étudier le fonctionnement et de fixer les tarifs pour ces activités.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner tout pouvoir à la commission « Animation », pour :

- Fixer les différents tarifs pour cette prestation.
- Faire le choix de la tranche d'âges des enfants qui pourront y participer.
- Organiser le fonctionnement de ces animations.

**Réf :** 2021-07/06

**Objet de la délibération : TRAVAUX AU SALON DE COIFFURE : CHOIX DE L'ARCHITECTE**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 27 mai dernier, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation d'architectes pour le projet d'agrandissement et de mise en accessibilité du salon de coiffure.

Suite à cette consultation, la commune a reçu 3 propositions.

- |                            |          |                |
|----------------------------|----------|----------------|
| - Cabinet Sandrine NICOLAS | PONTIVY  | 13 500.00 € HT |
| - Cabinet BLEHER           | PLUMELEC | 9 110.00 € HT  |
| - Cabinet MDO Création     | LOCMINÉ  | 12.00 %        |

Après délibération, considérant que dans l'offre du Cabinet BLEHER, est incluse la prestation d'un bureau d'études Fluides, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir sa proposition, étant la mieux disante.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2021-07/07

**Objet de la délibération : CRÉATION DE LA COMMISSION « EROSION DES SOLS ET RUISSELLEMENT »**

L'adjoint chargé de ce dossier explique que le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, a mis en place des actions visant à maintenir le bon état écologique des cours d'eau. Des phénomènes d'érosion ont été constatés sur le territoire : fossés bouchés, présence de terre sur les routes suite à des épisodes orageux ainsi qu'une grande quantité de terre partant dans les eaux des rivières.

Aussi, il convient de trouver des solutions pour lutter contre l'érosion des sols afin de permettre de protéger les biens et personnes contre les inondations, d'améliorer la qualité biologique des cours d'eau et d'assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité.

Dans cette démarche, l'adjoint précise qu'il est nécessaire de créer une commission « Erosion des sols et ruissellement », afin qu'elle puisse cibler les zones à enjeux sur la commune et rechercher des solutions appropriées.

Après délibération, la commission est composée comme suit :

Sébastien ETIENNE, adjoint responsable de la commission, Gérard LE BRIS, Anthony LANTRAIN, Michel GUILLAS, Éric ROUILLARD, Romain VALO et Bertrand BUSSON.

Pouvoir est donné à la commission pour observer les secteurs qui apparaissent à risque érosif.

Un courrier sera envoyé aux Agriculteurs exploitant des parcelles sur la commune pour les informer de cette démarche.

**Réf :** 2021-07/08

**Objet de la délibération : PROGRAMME DE VOIRIE 2022**

L'adjoint délégué informe les élus que la commission, assistée d'une personne de PONTIVY-Communauté, va bientôt faire un état de lieux des routes communales afin de pouvoir déterminer le programme de voirie 2022.

Par ailleurs, il précise que la campagne d'élagage étant terminée, la commune a réceptionné la facture de l'entreprise qui a réalisé les travaux sur les parcelles non élaguées. Aussi, il conviendra de refacturer aux administrés les frais d'élagage pour leurs parcelles. Le montant horaire est de 159.60 €.

Pouvoir est donné au Maire pour solliciter le remboursement de ces frais, et signer les documents correspondants.

**Réf :** 2021-07/09

**Objet de la délibération : RÉSIDENCE DES MIMOSAS : VENTE DE TERRAIN**

Le Maire fait part aux élus que des personnes souhaitent acquérir un terrain en vue de construire :

- Mr et Mme THOMAZO Romuald et Christel domiciliés 11 rue du stade à BULÉON souhaitent acquérir le lot : n° 9 à la Résidence des Mimosas, d'une surface de 962 m<sup>2</sup>

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour la vente de ce terrain au prix de 6 € TTC le m<sup>2</sup>.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2021-07/10

**Objet de la délibération : SERVICES TECHNIQUES : RENOUELEMENT DE CONTRAT**

Le Maire rappelle que Mme LE GAL a été recrutée en février 2021 pour le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30/35) pour une durée de 6 mois, afin d'assurer la surveillance des enfants durant les repas du midi en période scolaire, l'aide à la préparation des repas, l'aide au service, le nettoyage du matériel et des locaux, ainsi que l'entretien des locaux et bâtiments communaux.

Son contrat arrivant à expiration en fin de mois, et l'agent donnant satisfaction, le Maire propose aux élus de le renouveler pour une période de 6 mois.

Après délibération, considérant les besoins du service et le nombre d'enfants en cantine, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2021-07/11

**Objet de la délibération : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SAISONNIER**

Le Maire fait part aux élus qu'il serait judicieux de recruter une personne cet été, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier du fait des congés annuels de l'agent chargé de l'accueil et du secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire, à recruter un agent contractuel pour faire face à ce besoin du 29 juillet au 20 août 2021.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C et l'agent assurera les fonctions suivantes : secrétariat, accueil du public et téléphonique, pré-instruction des dossiers d'urbanisme, état-civil... à temps non complet à hauteur de 16 h hebdomadaires.

Les crédits correspondants étant inscrits au budget, pouvoir est donné au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

**Réf :** 2021-07/12

**Objet de la délibération : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « VOIRIE – ESPACES VERTS... »**

L'adjoint délégué rappelle aux élus que dans le cadre de la Gestion différenciée des espaces communaux, il a été évoqué l'éco-pâturage. Aussi, un éleveur de moutons de la commune a été contacté pour mettre à disposition des animaux pour l'entretien d'espaces communaux.

Deux sites ont été retenus par la commission : au niveau des bassins de rétention de la Résidence des Mimosas et de la Résidence des Genêts I.

Aussi, afin d'être en conformité avec la réglementation, il explique qu'il convient de faire une convention entre les parties.

Le prix proposé par l'éleveur est fixé à 0.20 € par m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention.

**Réf :** 2021-07/13

**Objet de la délibération : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION - ALSH**

L'adjointe déléguée donne le compte rendu de la réunion du comité de pilotage intercommunal ALSH qui a eu lieu en juin dernier. Elle présente le bilan financier, le détail des mises à disposition et donne les

montants des restes à charge pour les communes de RADENAC et PLEUGRIFFET.  
Elle fait le point sur les activités réalisées et programmées. Cet été, durant 5 semaines, c'est la commune de PLEUGRIFFET qui accueille le centre de loisirs à la salle de sports et à la salle St-Pierre.  
Quelques difficultés sont signalées pour l'inscription des enfants sur le portail famille.

**Réf :** 2021-07/14

**Objet de la délibération :** COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « FETES ET CEREMONIES »

L'adjointe délégué remercie l'ensemble des personnes et les entreprises qui se sont investies lors du passage du Tour de France. Elle fait part de l'investissement important des élus qui ont œuvré pour la réussite de cette journée.

Un courrier de remerciement sera envoyé aux Collectivités et Entreprises qui ont offerts des lots, casquettes, tee-shirts, gâteaux, chips, stylos...

Elle fait part des remerciements des deux écoles qui ont pu profiter du spectacle sur l'espace qui leur était dédié. Chaque enfant s'est vu remettre un sac avec de nombreuses surprises.

**Réf :** 2021-07/15

**Objet de la délibération :** COMPTE RENDU DES BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le Maire donne le compte rendu des réunions qui ont eu lieu à PONTIVY-Communauté, ces dernières semaines.

**Réf :** 2021-07/16

**Objet de la délibération :** DATE DE CONSEIL – 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2021

Les dates de conseil pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2021 sont fixées comme suit :

- ❖ Le Jeudi 9 septembre 2021 à 19 h 00
- ❖ Le jeudi 21 octobre 2021 à 19 h 00
- ❖ Le jeudi 25 novembre 2021 à 19 h 00
- ❖ Le jeudi 16 décembre 2021 à 19 h 00

**Réf :** 2021-07/17

**Objet de la délibération :** INAUGURATION DE LA MAIRIE, DE LA MAM ET DE L'AIRE DE JEUX

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'inauguration de la Mairie, de la MAM et de l'aire de jeux, le samedi 18 septembre prochain à 10 h 30.

*Lors de la séance du 8 juillet 2021, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour l'inscription de plusieurs dossiers supplémentaires non-inscrits à l'ordre du jour de la séance.*

*Les délibérations portent sur :*

- Travaux à la Pointe / eaux usées et eau potable
- Travaux d'éclairage public / rue du stade

**Réf :** 2021-07/18

**Objet de la délibération :** TRAVAUX A LA POINTE / EAUX USEES ET EAU POTABLE

Le Maire informe les élus que PONTIVY-Communauté refuse la prise en charge de l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable à la Pointe.

Aussi, des entreprises ont été consultées pour ces travaux.

La commune a reçu des propositions de SBCEA de PLUMÉLIAU et de KALON TP de ST-GÉRAND.

Pour l'extension du réseau d'eaux usées :

- |            |           |                 |
|------------|-----------|-----------------|
| - SBCEA    | PLUMÉLIAU | 13 085.00 € HT. |
| - KALON TP | ST-GÉRAND | 14 031.00 € HT  |

Pour l'extension du réseau d'eau potable, seul SBCEA a fait une proposition à 11 877.00 € HT.

Après délibération, considérant les offres reçues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier ces travaux à SBCEA de PLUMÉLIAU.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2021-07/19

**Objet de la délibération :** TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC / RUE DU STADE

Le Maire fait part de la proposition de Morbihan Energies d'entreprendre des travaux d'éclairage public au niveau de la rue du stade, conjointement aux travaux de sécurisation qu'ils doivent réalisés sur ce secteur.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 18 800 € HT, pour 6 ensembles mât + crosse et 4 luminaires LED.

Le montant estimatif du reste à charge pour la commune est de 13 160 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, étant favorable à la réalisation de ces travaux, donne son accord à l'unanimité à Morbihan Energie pour entreprendre ces travaux d'éclairage public, en même temps que leurs travaux de sécurisation.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

---

***Conseil Municipal du 8 juillet 2021 comprenant les délibérations  
du numéro 2021-07/01 au numéro 2021-07/19.***

***Présents :*** Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROLLAND Jessica, Madame COURMONT Marthe, Monsieur LE BRIS Gérard, Madame ROUVRAY Aurélie, Monsieur GUILLAS Michel, Monsieur NOUET Mickaël, Madame Claire COCHEREL, Madame NICOLAZO Florence.

***Excusé(s) ayant donné procuration :*** Madame VALO Lucie – Pouvoir à Monsieur Mickaël NOUET.

***Excusé(s) :*** Monsieur Anthony LANTRAIN.

***Secrétaire de séance :*** Mme Sylvie BASELLO.